

Séance du : 26 mars 2018

n° 21/2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six mars à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 16 mars 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Sophie ADROIT, Isabelle COUTUREAU, Nicole DURY, Marie-Claire GAROFALO, Marie-Françoise GAUBERT, Michèle TOUZELET.

Mrs Georges MERIC, Guy BONDOUY, Jean-Claude de BORTOLI, Michel BROUSSE, François CALMEIN, Jacques DANJOU, François DEMANGEOT, Michel FERRET, Bertrand GELI, Jean-Luc GOUXETTE, Michel HUGONNET, Jean-Claude LAUTRE, Jean-François PAGES, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Pierre POUNT-BISET, Christophe PRADEL, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Alain ROUQUAYROL, Marc SIE, Etienne THIBAUT, Bernard VALETTE, Pierre VIDAL, Daniel VIENNE.

Avaient donné pouvoir :

C.CABROL à JP.FLUMIAN, G.HEBRARD à JC.LANDET, C.PUIG à P.MONOD.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 34

Délégués suppléants :

Mmes Nelly CALMET, Maryse MOUYSSET.

Mrs Roger DUFOUR, Jean-Pierre FLUMIAN, Jean-Claude LANDET, Pierre MONOD, Michel TOUJA.

Excusés :

Mmes Pierrette ESPUNY, Bernadette STUDER.

Mrs Serge CAZENAVE, Michel GALANT, Robert LIGNERES, Marc MENGAUD.

Objet : Nouveau Plan de financement Animation GAL des Terroirs du Lauragais 2018

Vu la délibération 14/2014 du 8 juillet 2014 actant à l'unanimité la transformation du Syndicat Mixte en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et le portage juridique du GAL des Terroirs du Lauragais par cette nouvelle instance ;

Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais, actant de fait le portage juridique du GAL par le PETR et entré en vigueur au 1^{er} janvier 2015,

Vu la délibération du Conseil régional N° 15/07/11.13UE du 09/07/2015 portant décision de sélection du GAL des Terroirs du Lauragais ;

Vu la délibération N°66/2017 du 11 décembre 2017 portant sur l'animation GAL 2018,

Mr le Président précise que le programme LEADER piloté par le GAL Terroirs Lauragais est très actif et que l'équipe technique, composée jusqu'à présent de 1,5 ETP, atteint ses limites pour suivre et traiter les 60 dossiers d'ores et déjà déposés fin 2017, assurer l'animation du programme et accompagner les nouveaux projets qui émergent. A noter que l'Europe recommande un minimum de 2 ETP.

Afin de prendre en compte les surcharges de travail actuelles et anticiper les prochaines évolutions de personnel, il est proposé de passer le poste de gestionnaire du GAL de 0,5 à 0,6 ETP en 2018 et de recruter un(e) gestionnaire supplémentaire dès novembre 2018 pour assurer la transition sur la fin de l'année, liée à la demande de Cessation Progressive d'Activité de la coordinatrice actuelle.

Mr le Président rappelle qu'un premier plan de financement portant sur l'animation GAL 2018 a été acté en décembre 2017, il convient aujourd'hui de le réactualiser avec les nouvelles perspectives et projets de l'année 2018, notamment pour y préciser ces éléments.

Il convient donc de modifier la délibération n°66/2017 du 11 décembre 2017 en y intégrant le budget prévisionnel ajusté suivant :

Dépenses 2018		Recettes 2018	
Frais de personnel	100 781		
Chef projet		FEADER/LEADER (60%)	65 029
Gestion : 0,6 etp + renfort 2 mois (nov/déc.)		Région Occitanie (20% masse salariale)	20 156
Frais de fonctionnement	4 100	Autofinancement PETR	23 196
Tel, internet :		dont cotisations CdC	
Equipement informatique gestionnaire			
Fourniture, photocopies, affranchissement			
Adhésion LEADER			
Frais de déplacements et réception	3 500		
Total dépenses	108 381	Total	108 381

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

1°) – **APPROUVE** le Nouveau Plan de financement Animation GAL des Terroirs du Lauragais 2018 tel que présenté,

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr

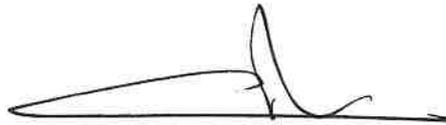
2°) – **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à toute formalité et à signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération,

3°) – **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à toute demande de subventions afférentes à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 26 mars 2018.

Le Président



Georges MERIC